



TARIFS À PARTIR DU 31 AOÛT 2009

Pour voyager tranquille...

- > Les enfants, jusqu'à 3 ans inclus, accompagnés d'un adulte bénéficient de la gratuité du transport.
- > Les tickets doivent être validés dès la montée dans le bus.
- > Vous devez obligatoirement reporter au stylo à bille sur les coupons d'abonnement mensuel et trimestriel votre n° d'abonné mentionné sur votre Carte Open, Tempo, Tango ou Solido.
- > Les titres de transport ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés (sous conditions pour les coupons annuels).
- > En cas de perte ou de vol de la Carte établissez une nouvelle Carte à 2 €.
- > Les duplicata des abonnements annuels sont établis en échange du paiement de 20 € (inclus les frais de dossier, le premier duplicata est gratuit).
- > A tout moment, les contrôleurs peuvent vous demander votre titre de transport.
- > En cas d'incivilité, le Stac se réserve le droit de constituer un Conseil de Discipline qui pourra décider d'une exclusion provisoire ou définitive du réseau de bus avec confiscation du titre de transport.

Pour nous faire part de vos remarques ou pour toute information sur les nouveautés, les itinéraires, les horaires, les perturbations, etc.

Agence commerciale Stac

23, bd du Musée à Chambéry (arrêt Eléphants)
Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h à 18h30
Le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30

Allo Stac : 04 79 68 67 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

www.bus-stac.fr

Procès-Verbaux

En cas de situation irrégulière, une indemnité forfaitaire doit être acquittée (art. 529.3 et 530.1 du Code de Procédure Pénale) selon l'infraction.

	En règlement différé	En règlement immédiat <small>sauf mineurs</small>
Titre non validé ou non complété, validé à la vue du contrôle, défaut de justificatif. Ticket détail d'une autre série que celle du conducteur du bus, correspondance dépassée, réutilisation de titre, titre non valable, autres.	28,60 €	20,00 €
Voyage sans titre de transport.	42,50 €	30,00 €
Consommation de tabac, pieds sur les sièges.	68,00 €	
Insultes, consommation de produits illicites, dégradations, menaces, crachats, falsification du titre, décompression des portes, utilisation abusive d'appareils sonores, autres.	151,00 €	

Une pièce d'identité est demandée systématiquement à toute personne voyageant en situation irrégulière.

Règlement des procès-verbaux

- > Un procès-verbal est à régler par correspondance dans un délai de 10 jours. Passé ce délai, une majoration de 20 € est appliquée sur le montant de la contravention.
- > A défaut de règlement dans les deux mois après la date du procès-verbal, le dossier est transmis au Procureur de la République et le contrevenant est alors redevable d'une amende forfaitaire majorée suivant la classe de la contravention et recouvrée par le Trésor Public.